

85B16A

**SECABAT**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 622,45 euros  
Siège social : 24, rue Jean-Baptiste Colbert  
10600 LA CHAPELLE ST LUC  
333242527 RCS TROYES



**PROCES-VERBAL DE LA DECISION**  
**DE LA GERANCE**  
**DU 31 août 2012**

L'an 2012, le 31 août, au siège social,

La soussignée :

Morgane DUDA,  
demeurant 7 Rue Ouchbes de la Gravelle 10150 VAILLY,

gérante de la société SECABAT, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts sociales, rappelle que :

- la réduction de capital de 7 622,45 euros à 2 561,15 euros décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 29 JUIN 2012 sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux, a fait l'objet d'un avis publié dans le journal intitulé EST ECLAIR, numéro du 12 JUILLET 2012,
- les procès-verbaux constatant ladite décision ont été enregistrés à SIE TROYES EXTERIEUR le 4 juillet 2012 bordereau 2012/875 case n° 19 et déposés au greffe du Tribunal de commerce de Troyes le 30 JUILLET 2012,

Et constate que :

- à la date du 30 août 2012, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;
- en conséquence, la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 30 août 2012, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, la gérante a dressé le présent procès-verbal qu'elle a signé après lecture.

Morgane DUDA